



Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

EDITORIAL : Nous avons connu les extrêmes politiques à gauche (brigades rouges, LCR, etc.), à droite (famille Le Pen, POE(*), etc.), mais voici que nous faisons connaissance avec l'**extrême centre** avec le macronisme. Certains sont extrêmes par des actions «techno autoritaires» venues d'en haut, une façon de tordre progressivement les bras du peuple (bras d'honneur), une violence en tout, le mépris du travailleur et de ses syndicats, l'accusation permanente des adversaires, surtout quand ils ont raison. Les écolos se découvrent aussi leurs extrémistes : les jeunes de Extinction Rebellion (lutte pour la biodiversité) ou ceux de Dernière Rénovation (lutte pour la rénovation des bâtiments), etc. Gageons que pour un avenir commun, ces derniers rejoindront les méthodes non violentes (mais actives) et aussi plus parlantes que la destruction des œuvres d'art ou le blocage des routes. Ils devront approfondir leurs réflexions et réaliser que toutes les luttes environnementales sont liées et forcément difficiles. Quant à l'extrême centre des macroniens, qui, en même temps, se croient l'élite (et pratiquent le mépris des autres), mais entraînent inéluctablement tout le pays vers la crise, il est temps qu'ils recommencent leurs réflexions et arrêtent leur adoration au dieu Macron.

(*) POE = Parti Ouvrier Européen.

Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

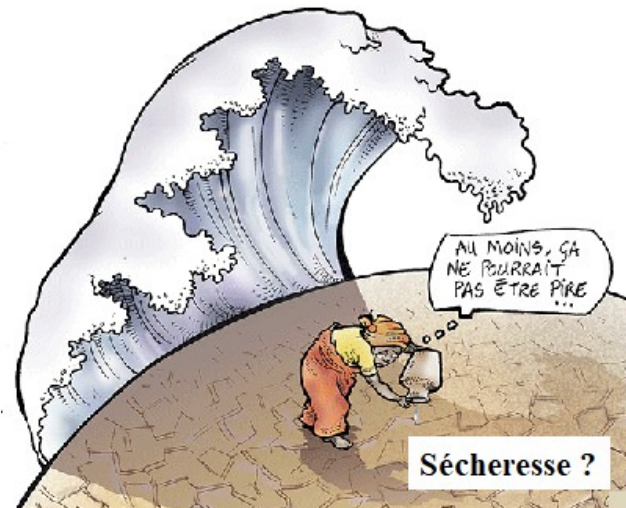
page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – PARC DE LA VANOISE, le premier parc national en France



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES

ch 5 - abeilles et humains même combat (suite)

Septembre 2020..... Conseils pour une apiculture naturelle : À rebours de l'apiculture conventionnelle qui cherche avant tout à produire du miel, l'apiculture naturelle se propose de reléguer la question de la production au second plan pour se concentrer sur l'autonomie et la liberté des abeilles. Une large



majorité d'apiculteurs, professionnels ou amateurs, traitent les colonies contre le varroa, les nourrissent au sucre abondamment par peur de les voir périr l'hiver, changent les reines de manière systématique afin de garder une bonne productivité, importent des reines sélectionnées afin d'optimiser la production, fournissent la cire aux abeilles afin de leur faciliter le travail, etc. L'apiculture naturelle, très hétérogène, propose de questionner l'apiculture sur tous ces points clés. La production de miel devient ainsi secondaire, l'autonomie et la liberté de la colonie étant la priorité. Cela se traduit par quelques éléments concrets, qui seront appliqués de différentes manières et à différentes échelles selon les apiculteurs. 1) Limiter les visites : Visiter la ruche perturbe forcément les colonies. La température baisse; les phéromones (odeurs servant à communiquer entre abeilles) sont brassées par le courant d'air, la propolis {sève de bourgeons ramenée par les abeilles et servant à assainir la ruche} est cassée... Parfois, des abeilles sont même écrasées. Il faut favoriser l'observation avant toute intervention plus intrusive. 2) Laisser la propolis là où les abeilles la mettent. De nombreux apiculteurs grattent, à chaque visite, la propolis afin de faciliter leur intervention. Or, dans la nature, la propolis joue un rôle décisif: elle assainit la ruche et prévient éventuellement les maladies. Laisser la propolis partout où les abeilles décident d'en mettre est une évidence en apiculture naturelle. 3) Ne plus donner de cires. La cire est produite naturellement par les abeilles. Or, l'apiculteur conventionnel insère depuis bien longtemps de la cire d'abeille reconditionnée, gauffrée afin de ne produire que des ouvrières, éviter que les abeilles consomment une partie du miel récolté pour le

transformer en cire (gain de temps et gain de miel) et avoir des cadres droits et bien construits, ce qui facilite son travail au rucher. Mais cette cire gauffrée a plusieurs défauts: - dix fois plus épaisse, elle limite la cohésion de la colonie en empêchant le passage des vibrations, des phéromones, qui sont des moyens de communication entre les abeilles ; - elle contraint la construction des cellules, en obligeant à produire des ouvrières. Dans la nature, on décompte 15% de cellules de mâles, ce qui est rarement le cas dans une ruche conventionnelle ; - elle peut introduire des produits non désirés: depuis quelques années, on découvre qu'en plus des molécules de produits phytosanitaires présents dans certaines cires, des commerçants peu scrupuleux la coupent avec des produits issus de l'industrie pétrolière, moins onéreux ; - elle allège le travail des cirières, ce qui peut créer un déséquilibre dans la colonie. En effet, lorsqu'une caste de la colonie se retrouve sans activité, c'est une cause d'essaimage possible. 4) Accepter la sélection naturelle. En apiculture conventionnelle, on échange souvent les cadres entre les colonies, afin d'avoir un cheptel de ruches homogènes. Cela masque les défauts des reines et permet à des colonies faibles de se reproduire, donc de transmettre ces faiblesses aux autres. La nature, impitoyable, ne permet qu'aux souches les plus adaptées de survivre. Il y a encore bien d'autres démarches en apiculture naturelle: limiter ou éliminer les traitements contre le varroa, ne plus transhumer les ruches, limiter le nombre des colonies dans un même endroit, limiter la taille des ruches et choisir de plus petits modèles, réduire ou éliminer toute récolte de miel, ou encore ne donner que des nichoirs aux abeilles puis ne plus les déranger. 5) En amateur ou en pro, les enjeux diffèrent. Chaque apiculteur peut mettre en place une apiculture plus naturelle, particulièrement s'il ou elle fait partie des 95% d'apiculteurs amateurs, dont les revenus ne dépendent pas de leur récolte de miel. Pour les professionnels, la transition est plus complexe, mais des exemples existent d'apiculteurs de métier qui ont abandonné les cires reconditionnées et réduisent le nourrissage des colonies grâce à des techniques nouvelles. Pourquoi devoir planifier chaque mètre carré et le mettre en production, alors que nous savons désormais que ce qui manque aux abeilles, c'est juste un monde plus ensauvagé, dans lequel elles ont vécu quelque cent millions d'années avant l'arrivée de l'humain sur terre ?

(suite au prochain numéro)

Rappel : les bulletins DEV précédents sont consultables sur [https:// voironnais.eelv](https://voironnais.eelv) ;

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail ;

EFFET DE SERRE Ch 18 - CONFERENCE DE NAIROBI (KENYA) COP 12 (suite)

27-29 septembre 2007..... Les Etats-Unis ont invité 16 économies les plus fortes du monde, y compris les puissances émergentes telles que la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, responsables de 90% des émissions de gaz à effet de serre, pour réfléchir essentiellement aux solutions techniques à ce problème. La technologie fait partie des quatre piliers de la lutte qui va permettre de solutionner peut-être le problème du réchauffement (les trois autres sont la réduction des émissions, l'adaptation aux conséquences du changement et les financements en crédits carbone ou aides diverses). Washington, qui refuse d'adopter le protocole de Kyoto, se défend de vouloir faire de cette réunion un contre sommet. Mais la rencontre ne réussit pas à convaincre l'ensemble des interlocuteurs.

Octobre 2007..... Une étude demandée par le ministère de l'environnement allemand sur les filières énergétiques permet de comparer leurs émissions de gaz à effet de serre depuis la source jusqu'aux déchets finaux. L'étude allemande conclut au classement suivant : 23 g/kilowatt-heures pour l'éolien, 39 g/kilowatt-heures pour l'hydraulique, entre 31 et 61 g/kilowatt-heures pour le nucléaire selon l'origine de l'uranium, 89 g/kilowatt-heures pour le photovoltaïque. Cette étude fait sauter quelque peu le mythe d'une énergie propre, elle insiste que l'on intègre la cogénération (production d'électricité et récupération de chaleur) qui devient une solution énergétique intéressante.

9 octobre 2007..... La commission énergie du Centre d'analyse stratégique, dont le président est Jean Syrota, un pilier du lobby nucléaire, publie un rapport estimant qu'il n'est pas possible en France de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. L'association "Négawatt" qui a pu présenter ses propres prospectives, s'étonne que ses propositions aient été ignorées. Les scénarios retenus n'envisagent guère de progrès dans le domaine de l'efficacité énergétique, le nucléaire est présenté comme incontournable, la décentralisation de la gestion de l'énergie n'est pas envisagée, les renouvelables sont considérés comme des compléments, les économies d'énergie ne sont pas prises en compte. En conclusion, le rapport déclare que la France peut diviser entre 2,1 et 2,6 ses émissions de CO2 et que ce sont les autres pays européens qui devront faire des efforts nécessaires pour obtenir une division par quatre au niveau du continent. Ce rapport est intervenu quelques jours avant la tenue du Grenelle de l'environnement, donc juste à temps pour plomber toute initiative réaliste dans le bon sens.

10 octobre 2007..... L'Australie teste de l'enfouissement du CO2 : L'entreprise australienne ZeroGen conduit actuellement un projet de faisabilité de centrale électrique au charbon à faible émission de gaz à effet de serre. L'objectif est de faire fonctionner une centrale de 100 MW tout en captant 400 000 tonnes de CO2 chaque année. Deux techniques seront utilisées, la gazéification intégrée à un cycle combiné (GICC) et la séquestration du

dioxyde de carbone. Durant le processus GICC, le charbon est gazéifié, les produits de cette transformation sont purifiés avant d'entrer dans les turbines à gaz reliées aux génératrices électriques. Le CO2, ainsi séparé et compressé, sera transporté dans un pipeline de 200 km pour être enfoui à plus de 1 km de profondeur. L'entreprise peut retenir ainsi 75% des émissions de CO2. Le stockage se fera dans des anciens réservoirs naturels de gaz. Des scientifiques doutent cependant de la fiabilité de la séquestration et prédisent qu'il y aura des fuites, même à long terme. L'Australie, qui est le premier exportateur de charbon au monde, porte beaucoup d'espoir sur cette technique de charbon "propre".

12 octobre 2007..... Le prix Nobel de la paix est octroyé à l'américain Al Gore (59 ans) et au GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) pour leur travail au service de la protection de la planète. Ils n'ont eu cesse de tirer le signal d'alarme sur les effets dramatiques du réchauffement de la Terre. Ils ont été choisis pour leurs efforts de collecte et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques provoqués par l'homme. Al Gore a vulgarisé le sujet complexe du réchauffement climatique avec son documentaire "Une vérité qui dérange", primé aux Oscars. Le GIEC est composé de chercheurs scientifiques internationaux qui se penchent depuis longtemps sur le sujet et produit un socle de connaissances pour les décideurs politiques. Le comité Nobel a souhaité lancer ainsi un message fort à la communauté internationale sur le problème climatique. L'attribution du Nobel à Al Gore n'a pas fait que des heureux chez les Tchèques et les Russes qui ne trouvent pas clair la liaison avec la paix, ou dans l'administration US Bush qui ne changera en rien sa politique en matière d'environnement. Certains écologistes font aussi remarquer que Al Gore s'est lancé tardivement dans la défense de l'environnement, en 2000, après son échec à l'élection présidentielle américaine. D'autres ont fait plus et depuis plus longtemps pour la cause de la planète.

22 octobre 2007..... Lancement d'une bourse internationale du CO2 : la bourse américano – européenne NYSE-Euronext et la caisse des dépôts et consignations (CDC) annonce la création d'un marché international pour la négociation des quotas et de crédit de dioxyde de carbone. Cette bourse devrait voir le jour début 2008. À cette date, les 35 pays industriels signataires du protocole de Kyoto commenceront leurs efforts de réduction d'émissions. Les entreprises qui dépasseront leur quota de CO2 devront acheter des "droits à polluer" sur le marché. L'objectif étant que le prix du CO2 soit suffisamment dissuasif pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions.

23 octobre 2007..... Un collectif d'associations environnementales " Alliance pour la planète " (dont font partie Greenpeace et le WWF) demande aux Français de donner cinq minutes de répit pour la planète en éteignant la lumière pendant cinq minutes entre 19h55 et 20h. L'idée est d'envoyer un signal fort au Grenelle de l'environnement qui se réunit en table ronde les jours suivants. Le réseau de transport de l'électricité (RTE) constate une baisse de 0,9% de la consommation soit l'électricité fournie à 10 millions d'ampoules de 60 Watts. L'Élysée estime que c'est un bon moyen de sensibiliser les citoyens à la nécessité d'économiser l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, aussi le Palais de l'Élysée, la Tour Eiffel et la façade de l'Assemblée nationale ont-ils éteints leurs lumières. (suite au n° suivant)

**climat et écologie:
des boulets pour lui !**



NICOLAS HULOT

Pourquoi, ils comprennent pas !



CH9– Ministre de l'environnement (suite)

19 avril 2018..... Voici comment peut être perçu le ministre Nicolas Hulot chez certains écolos politiques : Et 10 000 grenades plus tard, déboula donc à Nantes, Nicolas Hulot pour NDDL. Je dis 10 000, c'est peut-être 20 ou 30 000. il faudra compter le nombre de grenades tirées lors des opérations à Notre-Dame des Landes, puisque les zadistes les ont rassemblées et regroupées en tas, certainement dans le but d'en faire ultérieurement des œuvres d'art. Rien qu'à voir le visage de Hulot apparaître à la télévision, on savait déjà ce qu'il allait dire : «ne confondons pas l'écologie et l'anarchie ». Ce mot tout droit surgi du XIXe siècle, l'anarchie. Pourtant, les zadistes auraient tout pour plaire à Macron : Ils montent leurs propres entreprises (agricoles, artisanales, etc.), font preuve d'innovation, travaillent pour beaucoup sans compter leurs heures, assurant eux-mêmes leur subsistance, avec une énergie et une inventivité qui feraient pâlir de jalousie beaucoup d'adeptes des Start-up. Ainsi, il faut donc remercier les grenades et les lanceurs de révéler la vraie nature du macronisme. L'écologie à la Macron–Hulot roule dans les rails qui mènent droit vers la fin du monde, à condition de remplir les formulaires, cocher les cases, et découper selon les pointillés. Certains zadistes doivent demander l'autorisation de la chambre d'agriculture et de la FNSEA. À la différence des start-ups et des pionniers du numérique, le zadiste est interdit d'expérimenter, d'imaginer, de rêver, de tenter l'en dehors des clous. Comme il fallait s'y attendre, l'opération Hulot ne débouche donc sur rien. Le gouvernement n'avait pas envoyé Hulot avec des ouvertures vers l'autrement. Il avait envoyé l'image Hulot, l'icône Hulot, il aurait aussi bien pu envoyer un hologramme avec le même effet.

20 avril 2018..... Après avoir rencontré des Zadistes de NDDL le 18 avril pour leur demander d'être raisonnable depuis l'abandon du projet d'aéroport, Nicolas Hulot a réussi à semer le trouble entre les plus radicaux et ceux qui sont prêts à se plier aux règles. Une délégation de Zadistes annonce aujourd'hui qu'ils acceptent de déposer les projets nominatifs, comme le demande le gouvernement, afin d'arrêter l'escalade de la tension sur la zone. C'est un début, mais l'affaire est loin d'être terminée. Tous les dossiers ne seront pas acceptés et le gouvernement va devoir gérer les récalcitrants.

21 avril 2018..... L'ancien membre de EELV, ancien porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot, Matthieu Orphelin avait rejoint En Marche dont il est aujourd'hui député. Pourtant, en refusant de voter la loi asile immigration de Gérard Collomb, il participe au premier vrai vent de contestation parlementaire de l'ère Macron. Il estime cette loi trop répressive et n'a que faire des menaces de Richard Ferrand, chef des élus En Marche à l'Assemblée. Matthieu Orphelin est ingénieur, titulaire d'un doctorat de l'école des mines. Il a fait carrière au sein de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), où il est devenu directeur de cabinet de Chantal Jouanno.

25 avril 2018..... Le ministre de l'écologie, Nicolas Hulot, détaille son plan pour réduire la dépendance de l'agriculture aux produits phytosanitaires : diminuer l'utilisation des substances préoccupantes et mieux connaître les impacts des pesticides sur l'environnement et l'homme. La séparation de la vente et du conseil sur les produits phyto-pharmaceutiques ou le soutien à la recherche de méthodes alternatives sont aussi au menu.

27 avril 2018..... Après deux ouragans, voilà qu'un nouveau fléau frappe l'économie des Caraïbes : les sargasses. Depuis plusieurs semaines, ces algues envahissent les côtes de la Martinique et de la Guadeloupe, au point de mettre en danger la saison touristique. Une rencontre avait été organisée en urgence, le 18 avril, entre des élus des îles des Caraïbes et les ministres concernés (outre-mer, santé, et écologie) à Paris. Mais, Hulot avait préféré se rendre ce jour-là à Nantes pour rencontrer les zadistes de NDDL. Il a ainsi échappé à une fronde des élus, dont le président République en Marche de la région Guadeloupe : «Hulot n'est pas conscient des problèmes que nous vivons. Si c'était dans l'Hexagone qu'il avait un tel problème, je pense qu'il y aurait déjà eu des déplacements ! ». Du coup, Macron impose aujourd'hui une réunion interministérielle sur le sujet, avant de rajouter, à la dernière minute, le dossier des sargasses au conseil du ministre, pour que Hulot comprenne qu'il faut s'en occuper sérieusement.

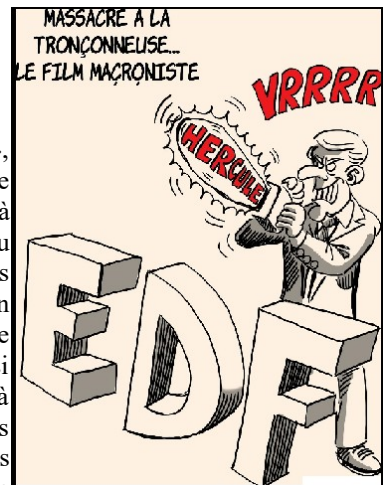
Mai 2018..... Le rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire en France résumait tout : une attaque sans précédent contre la SNCF et les cheminots, ainsi que l'abandon des petites lignes. La mobilisation sociale contre le projet de loi du gouvernement est importante. Guillaume Gontard, le sénateur écologiste de l'Isère, est engagé sur le terrain et au Sénat pour relayer les revendications des cheminots pour un service public ferroviaire de qualité. Lors de sa visite en Isère le 13 avril, Guillaume Gontard a remis au ministre d'État Nicolas Hulot – tellement silencieux sur ce sujet depuis des semaines ! – un courrier du collectif mobilisé pour sauver les petites lignes et il lui a rappelé l'impérieuse nécessité de préserver les lignes interrégionales pour l'attractivité et l'équilibre démographique des territoires.

(suite au n° suivant)

L'EPR (European Pressurised Reactor)

ch3 – EPR de Flamanville pour EDF, EPR en Finlande pour Areva (suite)

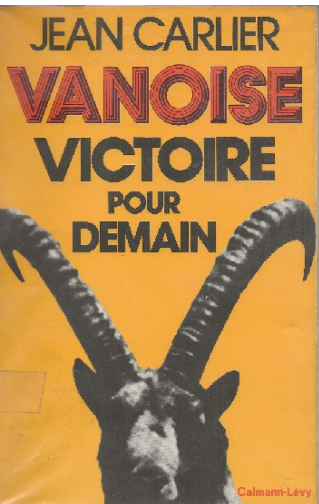
22 octobre 2004..... «L'EPR est une vitrine technologique pour les marchés à l'exportation », selon EDF. Moins de cinq semaines après son arrivée à la présidence d'EDF, Pierre Gadonneix prend sa première décision stratégique. Un choix lourd pour le groupe public, à deux titres. Financièrement, la construction du premier exemplaire, dit de tête de série, du réacteur EPR devrait coûter autour de 3 milliards d'euros et s'étaler sur huit ans, procédures administratives comprises. Cette décision est le premier pas vers une relance du nucléaire en France - ou plutôt vers une pérennisation de l'atome civil comme principale source d'énergie électrique. Un signal politique fort, en ces temps de flambée des prix du pétrole, mais aussi un enjeu industriel de première grandeur pour EDF. L'EPR est destiné à prendre le relais, à partir de 2020, des 58 réacteurs qui équipent actuellement les 19 centrales nucléaires françaises, dont un tiers auront 40 ans en 2025. Ces deux conséquences majeures sont des paramètres fondamentaux à prendre en compte dans l'état des lieux des finances et de la stratégie de l'entreprise, commandé par le nouveau PDG, dès son arrivée, à trois consultants extérieurs. Ceux-ci doivent remettre leurs rapports d'ici au mois de décembre. On peut dès lors s'étonner que la décision du choix du site de l'EPR ait été annoncée avant la remise de ces rapports. «C'était une décision très attendue, notamment par les élus, justifie une porte-parole d'EDF. L'EPR était l'un des premiers sujets sur lesquels le président a planché, dès son arrivée.» Ce dossier avait certes été largement préparé par le prédécesseur de M. Cadonneix, François Roussely, qui avait prévu d'annoncer le choix du site au mois de juillet, avant que les péripéties autour de son éviction ne gèlent tout durant l'été. Le 21, M. Gadonneix soulignait que «le lancement de l'EPR (...) constitue une vitrine technologique pour les marchés à l'exportation », confirmant implicitement que le récent voyage en Chine de Jacques Chirac, infructueux pour la filière nucléaire française, qui n'a pas signé les contrats espérés, a poussé EDF à accélérer le mouvement sur l'EPR, jusqu'ici commandé seulement par la Finlande. Quant au financement du futur réacteur, on assure à EDF n'avoir «aucune inquiétude ». Deux partenaires potentiels se sont déjà manifestés pour participer au programme, en vue notamment de bénéficier de l'électricité nucléaire française: l'italien Enel et le groupe Suez (Electrabel), qui détient déjà des droits de tirage sur deux centrales françaises.



22 octobre 2004..... Le gouvernement a caché des informations sur le nucléaire aux députés : le débat sur l'énergie a eu lieu sans que l'avis de l'Autorité de sûreté soit connu du Parlement. Alain Schmitt, directeur adjoint à la DGSRN (direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, le service du ministère de l'industrie qui joue le rôle de gendarme du nucléaire), l'indique clairement: «Le gouvernement voulait que l'examen de la loi au Parlement ait lieu avant que nous publiions notre prise de position ». Ainsi, la position prise par la DGSRN sur la sûreté d'un nouveau réacteur EPR a été cachée aux députés qui examinaient, au printemps, le projet de loi sur l'énergie. Un des principaux sujets de cette loi était le lancement du réacteur EPR. La DGSRN connaissait depuis plusieurs mois les questions de sûreté qui se posent sur ce réacteur, et qu'elle a exprimées dans une lettre, finalement envoyée le 28 septembre à EDF bien après le débat. Tout en donnant une approbation générale - «Les options de sûreté satisfont globalement à l'objectif d'amélioration générale de la sûreté» -, la DGSRN souligne plusieurs points techniques importants qui «feront l'objet d'une attention particulière ». La note est accompagnée d'un document de 80 pages, établi en octobre 2000, qui fait une revue des questions techniques que suscite l'EPR. On confirme au cabinet du ministère de l'écologie la volonté de ne pas fournir ces éléments aux parlementaires : «On s'est posé la question au printemps, indique un conseiller de M. Lepeltier. On s'est mis d'accord avec le ministère de l'industrie qu'on ne souhaitait pas envoyer la lettre [de la DGSRN] avant que les députés se prononcent sur la loi d'orientation. » Pour Yves Cochet, député (Verts) de Paris, «l'EPR était présenté par les ministres comme plus sûr qu'un réacteur classique. Mais nous n'avions pas d'éléments techniques pour juger de cette affirmation. S'il y a des questions à se poser, il aurait été utile de le savoir au moment des débats. » La discussion parlementaire s'est déroulée en mai sans que les députés aient d'autres éléments techniques sur le réacteur que des éléments généraux et tous favorables. Le «débat sur l'énergie », qu'avait lancé en 2003 la ministre de l'industrie d'alors, Nicole Fontaine, avait été mené sans dossier précis sur l'EPR. Or le document que publie la DGSRN avait été établi en octobre 2000 lors de l'assemblée plénière du groupe permanent d'experts sur les réacteurs. Il aurait été utile au public intéressé de les connaître. Monique Séné, du GSIEN (Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire), vient de le découvrir. «Je n'avais jamais vu quelque chose d'aussi précis sur l'EPR. Cela permet de connaître les questions techniques qui se posent sur ce projet », dit-elle. Cette dissimulation du dossier technique de l'EPR est surprenante : le rapport de 2000 et la lettre de la DGSRN ne révèlent pas de fêlure grave dans le projet. «Il y a beaucoup de travail d'examen de plusieurs options techniques, dit Juhani Hyvaerinen, de l'Autorité de sûreté de Finlande (STUK), qui a commandé un EPR. C'est normal, cela arrive toujours avec un nouveau projet. » Les questions sur lesquelles les autorités françaises et finlandaises attendent de se prononcer concernent la prévention des erreurs humaines, un système de récupération du cœur fondu, des dispositifs de sécurité en cas de rupture de tuyauterie, la fiabilité du logiciel, de commande de l'EPR - il sera intégralement numérisé -, et la résistance du réacteur à la chute d'un avion de ligne. Ces questions ne semblent pas de nature à bloquer l'autorisation: «Le feu vert que nous devons donner enfin d'année pourrait en être retardé, dit M. Hyvaerinen, mais je ne pense pas que cela sera nécessaire. » La révélation tardive de ces questions alimente la critique des antinucléaires. Le Réseau Sortir du nucléaire publie ainsi un «Dossier noir de l'EPR » dans lequel il stigmatise «les tares rédhibitoires» du réacteur projeté.

(suite au n° suivant)

PARC DE LA VANOISE, le premier parc national en France



Mai 1937..... Appuyé par le Touring-Club de France et le Club Alpin Français (CAF), le Comité national de la Chasse et la Fédération départementale des sociétés de chasse déposent un rapport qui propose la création d'une réserve nationale gérée par le Comité national de la Chasse sur les territoires des communes de Val-d'Isère, Bonneval-sur-Arc et Bessans (Vanoise). Mais les intérêts s'affrontent, le budget fait peur, les discussions s'enlisent sur le terrain juridique. On finit par dériver en proposant une chasse présidentielle, des chasses privées. Finalement, le projet tombe aux oubliettes, bien qu'il referra surface pendant la guerre en 1941 auprès des services des Eaux et Forêts sans plus de succès.

1955..... Un comité d'étude pour un parc national en Savoie est créé par le CAF, qui accouchera péniblement du parc national de la Vanoise. Deux membres de ce comité sont le Docteur Couturier et Gilbert André, tous deux auteurs de projets souvent cités. Dans un vœu adopté en décembre, le Conseil général de Savoie souligne que deux projets se complètent et préconise une formule de synthèse : une zone centrale où la chasse serait interdite et une zone périphérique, toutes deux aménagées pour un tourisme humaniste.

22 juillet 1960..... En France, sont créés **les parcs naturels nationaux**. La loi dit : «Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé par décret en Conseil d'État en «parc national» lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle, ou de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.» Ces parcs seront des musées de la nature sauvage, établis sur des sites exceptionnels où la présence humaine est réduite. La protection de la nature y sera très rigoureuse : interdiction de circuler en voiture, de construire, de chasser, de cueillir, réglementation de l'élevage, prohibition du bruit. C'est en dehors du parc national, dans la zone dite périphérique, que se situera l'effort d'équipement, notamment pour accroître la capacité d'accueil touristique. Le premier parc, celui de la Vanoise, sera créé en juillet 1963.

6 juillet 1963..... Création du **parc national (n°1) de la Vanoise (Alpes du nord, Savoie)** en haute montagne contiguë avec le parc national italien du Grand Paradis. Il occupe une surface de 52839 ha. Le pré-parc occupe 143637 hectares. La presque totalité est située au-dessus de 2000 m d'altitude. La Vanoise sera le cadre d'une des premières grandes luttes environnementales en 1969 quand des promoteurs essaieront de créer des remontées mécaniques sur les glaciers classés. Le bouquetin, dont la sauvegarde est la raison principale de la création du parc, est son emblème.

18 décembre 1963..... Première réunion du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (Savoie), six mois après la parution du décret de création. Le ministère de l'Agriculture a figolé les dosages dans la composition de ce conseil dont les membres sont nommés pour quatre ans (renouvelables). Quatorze fonctionnaires (divers ministères), quinze personnalités locales (dont neuf élus) et six personnalités (dont quatre scientifiques). Contrairement aux autres parcs en Europe, les scientifiques sont minoritaires.

27 juillet 1968..... Affaire Vanoise : Rapport de la Cour des Comptes établissant que la Société d'Équipement de la Vallée des Belleville (SODEVAB) est endettée à hauteur de 20 MF. Avant la publication de ce rapport, des tractations ont déjà eu lieu avec M. Pierre Schnebelen, promoteur de Super-Tignes qui bénéficie de larges appuis financiers par des banques. Il accepte d'éponger le passif de la SODEVAB et demande en contrepartie la possibilité d'équiper la haute vallée des Belleville pour y implanter Val-Thorens et, pour rentabiliser cette nouvelle station, la possibilité d'équiper le glacier de Chavière pour la pratique du ski d'été. Or ce glacier est situé en zone centrale du Parc et dépend de la ville de Modane située en Maurienne. Ce qui conduit le maire de Modane, M. Pierre Dumas, et président du Conseil d'Administration du Parc National de la Vanoise, à demander la création d'une station qui sera dénommée Val-Chavière, en zone centrale, dans le vallon de Polset, sur le versant maurienais. Déjà, en 1966, des remontées mécaniques ont été installées sur le glacier de la Grande-Motte, en zone centrale du Parc, sans autorisation, ce qu'a avalisé le Conseil d'Administration du Parc le 22 mars 1967.

Printemps 1969..... Les promoteurs privés présentent au Parc un projet d'équipement l'amputant de 2500 hectares pour établir la station de Polset, aménageant le glacier de Chavière. Le projet est approuvé par LE Conseil général de la Savoie. C'est là que commence l'affaire Vanoise que dénonce le journaliste Jean Carlier.

Ensuite, et encore aujourd'hui, la menace est constante sur l'intégrité de ce parc national, de même que sur les autres.

